Etiquetage des pneumatiques: efficacité en carburant

2008/0221(COD) - 25/11/2009 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a approuvé, telle quelle, en deuxième lecture de la procédure de codécision, la position commune du Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant et d'autres paramètres essentiels.

Le Parlement prend note de la déclaration de la Commission annexée à la résolution législative. Aux termes de cette déclaration, « la Commission est favorable à l'utilisation d'instruments communautaires tels que le programme Énergie intelligente-Europe pour soutenir les initiatives visant à informer les utilisateurs finaux des avantages de l'étiquetage des pneumatiques. D'ici juin 2012, la Commission fournira, par l'intermédiaire de son site internet ec.europa, notamment auprès des associations de consommateurs et des fabricants de pneumatiques, des informations sur chacun des éléments de l'étiquette apposée sur les pneumatiques et un calculateur d'économie de carburant harmonisé.»